

donné les grandes différences de superficie, de population, de richesse des États membres, on a proposé, à plusieurs reprises, d'instituer un système de pondération des voix à l'Assemblée. Le Canada n'approuve pas cette idée, considérant, d'une part, qu'un tel amendement de la Charte ne serait jamais approuvé, d'autre part, que la pondération des voix irait droit à l'encontre du principe de l'égalité des États. Il se rend à l'avis qu'avait émis Dag Hammarskjöld, alors secrétaire général des Nations Unies :

« Les critiques adressées au système qui attribue une voix à chaque pays, quelle que soit son étendue ou sa puissance, et auquel on reproche de faire obstacle à des solutions justes et représentatives, exagèrent la gravité du problème. L'Assemblée générale n'est pas un parlement composé de personnalités élues, mais une assemblée diplomatique où les délégués des États membres représentent la politique de leurs gouvernements, politique soumise à toutes les influences qui joueraient dans la vie internationale en tout état de cause* . »

Durant les premières années qui ont succédé à la création des Nations Unies, les pays qui établissaient des programmes d'action possédaient également les ressources nécessaires à leur exécution. C'est bien rarement le cas aujourd'hui. Depuis quelque temps, en effet, les pays non alignés et les pays en voie de développement s'appuient, de plus en plus sur leur forte majorité pour présenter un front uni sur toute une gamme de problèmes politiques et économiques. Aux yeux des membres les plus anciens, certaines des décisions prises à la majorité sont non seulement irréflechies mais en contradiction absolue avec la Charte et le règlement. La situation ambiguë dans laquelle se trouve l'Organisation est examinée dans le chapitre neuf. Le Canada estime qu'une réévaluation approfondie du rôle des Nations Unies s'impose. Il a donc donné son appui aux travaux d'un comité spécial, créé en 1974, afin que celui-ci étudie une restructuration éven-

*Introduction au Rapport annuel du secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, (16 juin 1956 - 15 juin 1957).